

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
11 juin 2025

PUBLIE LE : 16 JUIN 2025

Délibération n°250611-3 : Modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur du Dôme

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JUIN 2025

PRESENTS

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE

CHAMBOURCY
LE PECQ

Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE

Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUJI, DELEGUEE TITULAIRE

LE VESINET

Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs Néant

Communes non représentées

LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Nombre de communes</u>	:	7
<u>QUORUM</u>	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour le compte administratif 2024 11 pour les autres délibérations

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU DÔME A COMPTER DU 18 JUIN 2025

RAPPORTEUR : Monsieur PRACA, Vice-président

VU l'article 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 240402-4 du 2 avril 2024 modifiant les conditions générales de vente et le règlement intérieur du Dôme à compter du 2 mai 2024 ;

VU la délibération n° 240620-3 du 20 juin 2024 adoptant le règlement intérieur du Dôme applicable à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

CONSIDERANT la volonté de modifier certaines modalités des conditions générales de vente et du règlement intérieur afin de les compléter et de les préciser au regard de la vie de l'établissement ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les modifications des Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur du Dôme applicables à compter du 18 juin 2025.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 16 JUIN 2025

Transmis en Préfecture et affiché le 16 JUIN 2025

Pour Extrait Conforme

Benoît BURGAUD
Secrétaire de séance

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal

